

Résultats de l'expertise paysagère

Les photomontages réalisés à Auppegard



Photomontage depuis la partie est du bourg d'Auppegard (rue de la Villette)



Photomontage depuis le sentier de randonnée sur le plateau (rue du Mont Candon)



Photomontage depuis la partie ouest du bourg d'Auppegard (rue Saint-Pierre)



Photomontage depuis le cimetière près de l'église d'Auppegard

Résultats de l'expertise paysagère

Les photomontages réalisés à Auppegard



Photomontage depuis le hameau de Hyberville



Photomontage depuis le nord-est du bourg d'Auppegard (route de Thil-Manneville)



Photomontage depuis la RD 208 au sud d'Auppegard



Photomontage depuis le hameau de Saint-Ouen

Résultats de l'expertise paysagère

Les photomontages réalisés dans les communes limitrophes



Photomontage depuis le sud du bourg d'Ambrumesnil



Photomontage depuis le sud du bourg de Colmesnil-Manneville



Photomontage depuis les franges sud de Thil-Manneville



Photomontage depuis la RD 108 sur le plateau surplombant la vallée de la Vienne, à Hermanville

Résultats de l'expertise paysagère

Méthodologie

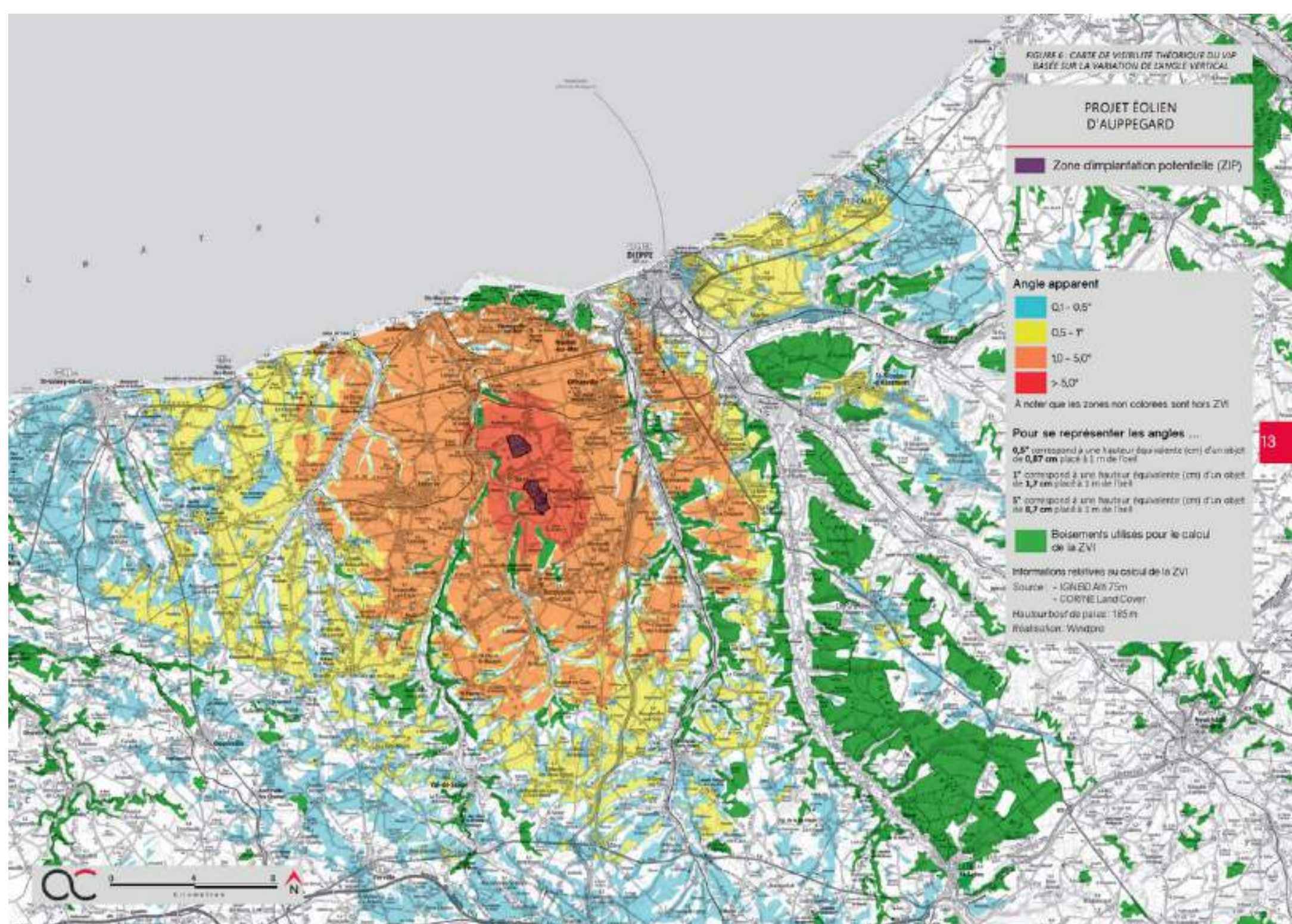
Le volet paysager de l'étude d'impact contient 47 photomontages qui permettent de simuler la visibilité du projet éolien depuis de nombreux points de vue. Le carnet avec l'ensemble des photomontages sera consultable lors de la phase d'enquête publique.

Une analyse de terrain

Des investigations de terrain ont été menées par le bureau d'études Couasnon dans un rayon de 25km autour de la zone de projet afin de :

- Définir les caractéristiques du contexte paysager local
- Comprendre les perceptions locales et la reconnaissance locale du paysage
- Mettre en exergue les principaux enjeux paysagers
- Identifier les secteurs qui sont le plus sensible à l'édification du parc éolien

La commune d'Auppegard se situe dans un paysage de plateau qui se caractérise par sa légère inclinaison dans la direction du littoral.



Carte de visibilité théorique

Mesures d'évitement et de réduction envisagées pour s'adapter à la sensibilité du site :

Afin de réduire l'impact paysager du projet éolien, le bureau d'études Agence Couasnon a émis plusieurs préconisations :

- Choix du site : les courbes du relief et la végétation arborée permettent de réduire l'impact visuel du parc éolien.
- Choix de l'implantation des éoliennes : le choix d'une variante avec un nombre d'éoliennes réduit contribue à une emprise limitée ce qui permet un recul vis-à-vis des bourgs à proximité et réduit l'emprise horizontale. La géométrie de l'implantation permet une meilleure intégration paysagère.
- Plantation de végétation : des arbres et haies seront plantés à proximité du bourg d'Auppegard afin de compléter les linéaires existants et renforcer les masques végétaux en direction du projet. Les espèces proposées seront locales afin de renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique.
- Un ensemble de mesures d'embellissement paysager ont également été définies en concertation avec le Conseil Municipal d'Auppegard, retrouvez-les sur le panneau d'information relatif au projet en général !

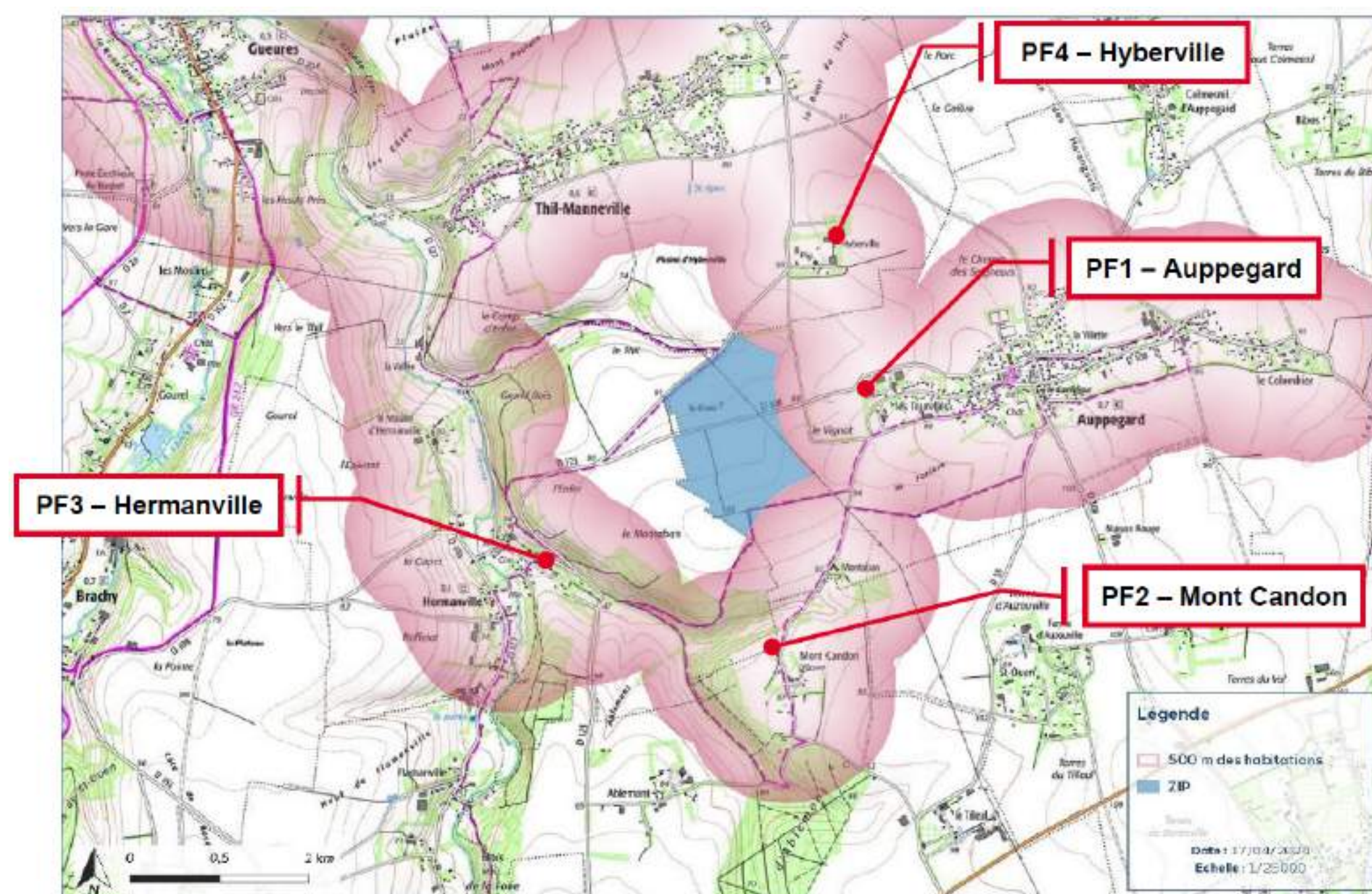
Suite à l'application de ces mesures, l'impact paysager du projet sera réduit. Le travail itératif prenant en compte les différents enjeux permet de réduire la visibilité du projet depuis les bourgs voisins d'Auppegard. Après mise en place des mesures ERC, l'impact résiduel est celui inhérent à la création d'un parc éolien.

L'étude acoustique

Durant l'été 2023, le bureau d'études spécialisé Sixense Engineering a réalisé une campagne d'écoute d'un mois au niveau des zones d'habitations les plus probablement impactées : Auppegard, Mont Candon, Hermanville, et Hyberville, avec l'accord des riverains.

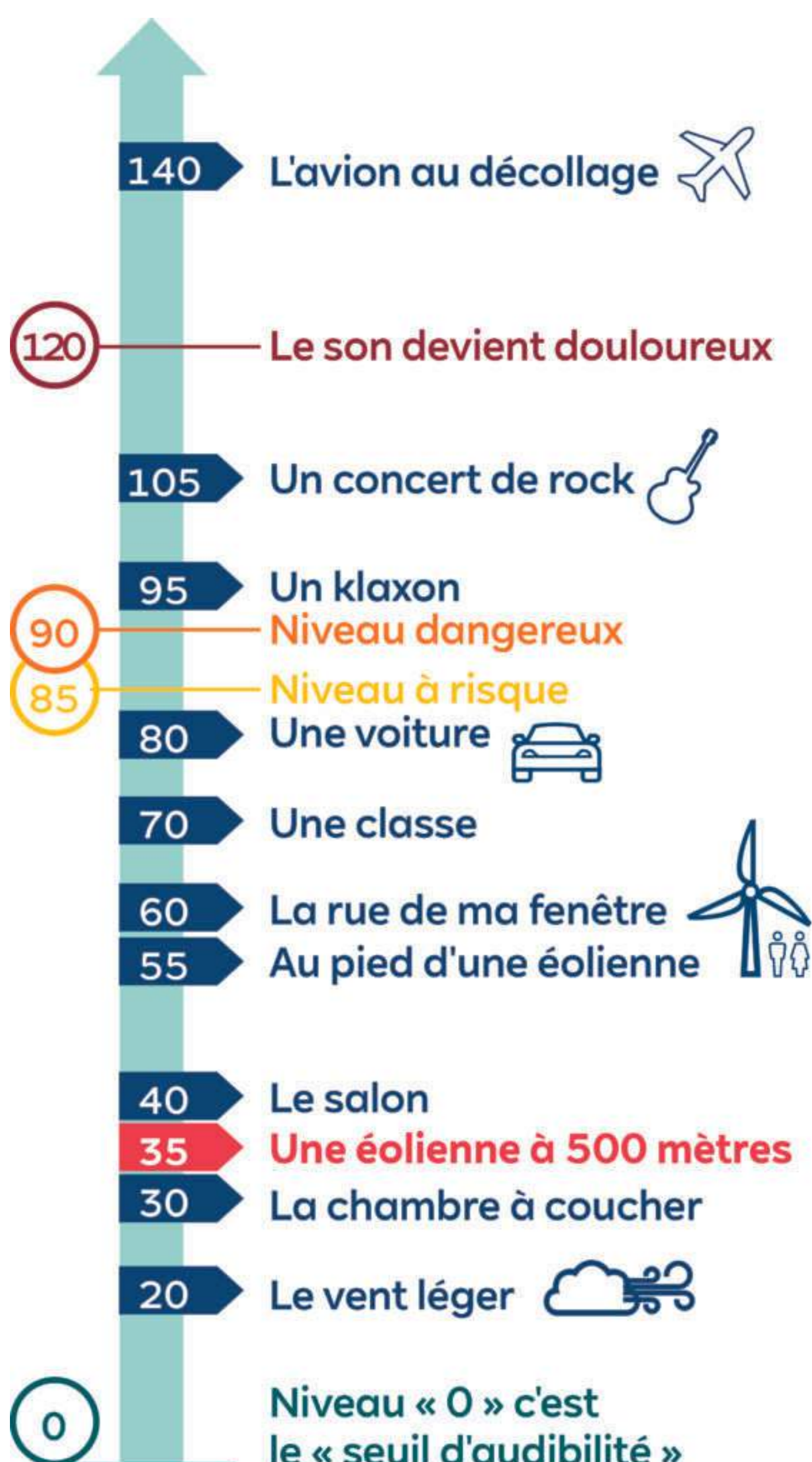
L'objectif de cette campagne est d'effectuer un relevé du niveau sonore existant, mesuré en décibels : dB(A), toutes les 10 minutes, 24/24h durant une période suffisamment longue pour obtenir les conditions de vent les plus proches possible de celles rencontrées tout au long de l'année.

Ces données sonores sont ensuite corrélées avec le vent mesuré (vitesse et direction) grâce à un mât météo également présent sur le site.



Carte des points d'écoute

La campagne de mesures, puis une modélisation prédictive du futur parc éolien permettent de définir un plan de bridage afin d'assurer le respect des seuils réglementaires dans les conditions où des risques de dépassement sont établis. Une campagne de réception sera réalisée à la mise en service du parc éolien pour s'assurer de l'exactitude des données modélisées, et d'adapter le plan de bridage si nécessaire.



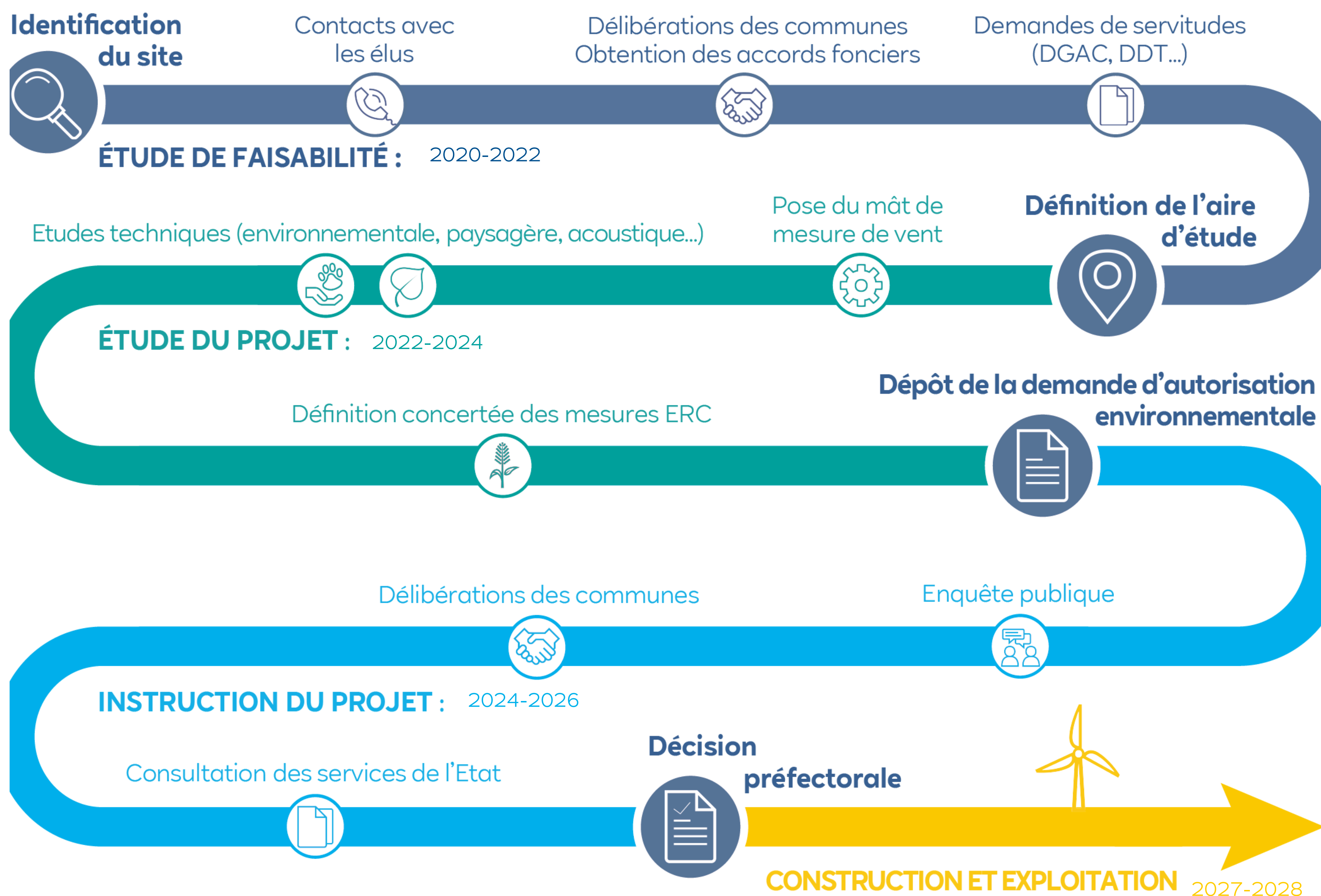
Le bruit généré par les éoliennes

Le bruit des éoliennes a deux origines : les frottements des pales avec le vent (bruit aérodynamique) et les vibrations mécaniques des composants de l'éolienne.

La législation française, et notamment celle portant sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), encadrent ces émissions sonores des parcs éoliens de manière stricte. Les limites d'émergence sonore autorisées sont de 5 (dB(A)) en journée et 3 (dB(A)) la nuit lorsque le bruit ambiant est supérieur à 35 (dB(A)).

Cela correspond au bruit généré par une conversation à voix basse. En comparaison, le niveau de bruit mesuré lors du passage d'une voiture est de l'ordre de 80 dB(A).

Les étapes du projet



Zoom sur l'enquête publique

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet éolien. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire sera pris en compte par le Préfet dans sa décision finale. Dans le cadre du projet éolien d'Auppegard, l'Enquête Publique devrait avoir lieu courant 2025.



Comment participer ?



Registre sur Internet



Registre en Mairie (ou sur papier libre déposé en Mairie)



Permanences du Commissaire enquêteur en Mairie



Toutes les communes dans un périmètre de 6 km autour du projet

La démarche de concertation



Outils de communication

- Lettre d'information 1 : mars 2022
- Lettre d'information 2 : février 2023
- Lettre d'information 3 : mai 2024
- 1 site internet : auppegard.projet-eolien.com

Réunions de travail et permanences d'information

- Permanences d'information à Auppegard et Thil-Manneville en juin 2022
- Réunions régulières avec les élus d'Auppegard
- Forum d'information sur le projet finalisé en juin 2024



Porte-à-porte et sorties terrain

- Une campagne de porte-à-porte en mars 2022